

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions des institutions
politiques
Secrétariat
CH-3003 Berne
Tél. 031 322 99 44
Fax 031 322 98 67
www.parlement.ch
spk.cip@pd.admin.ch

La Commission des institutions politiques du Conseil national pendant la première moitié de la 48^e législature (2007-2009)

Contenu

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la première moitié de la 48^e législature (2007 - 20.11.2009)
- 3 Composition de la commission, sous-commissions
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 En bref : les grands dossiers dont se saisira la commission pendant la seconde moitié de la 48^e législature, en 2009-2011 (sous réserve de modifications)

1 Mandat

Conformément à l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées ; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Conformément à la décision du bureau du 8 novembre 1991, la CIP s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants : autorités fédérales (à l'exception du Tribunal fédéral), personnel fédéral, Confédération et cantons, garantie des Constitutions cantonales, droits politiques, citoyenneté, étrangers, asile, rapports Église-État.



2 Objets traités pendant la première moitié de la 48^e législature (2007-2009)

21 Répartition par type d'objets

La Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) a procédé à l'examen préalable de 125 objets, qui se répartissent comme suit (les chiffres entre parenthèses concernent la première moitié de la 47^e législature, c'est-à-dire la période 2003-2005) :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	initiative populaire	1 (--)	
b.	projet d'acte du Conseil fédéral	13 (12)	
c.	rapport du Conseil fédéral	2 (2)	
d.	co-rapport	1 (1)	
e.	consultation relative aux projets d'ordonnance du Conseil fédéral	6	
f.	examen préalable des initiatives parlementaires	62 (25)	<i>Donner suite : 24 Ne pas donner suite : 36 Retrait : 2</i>
g.	décision concernant l'examen préalable positif de la commission de l'autre conseil	1 (3)	<i>Approbation : 1</i>
h.	examen préalable des initiatives de canton	3 (--)	<i>Ne pas donner suite : 2</i>
i.	élaboration d'un projet (iv. pa., iv. ct. 2 ^e phase, iv. com.)	8 (5)	<i>Adoption : 5 Classement : 3</i>
j.	projet de l'autre conseil (iv. pa. élaborée par une commission de l'autre conseil)	2 (1)	<i>Adoption : 2</i>
k.	intervention de la commission	1 (2)	<i>Postulat : 1</i>
l.	motion de l'autre conseil (et motion de son propre conseil modifiée)	3 (3)	<i>Adoption : 2 Adoption avec modification : 1</i>
m.	pétition	8 (10)	<i>Ne pas donner suite : 4 Examen dans le cadre d'un autre objet : 4</i>
n.	objet interne	15 (10)	
l.	cas particulier	-- (4)	
	Total	125 (78)	



22 Projets d'acte du Conseil fédéral et de l'autre conseil

Les principaux projets d'acte sont les suivants :

- [06.463 é](#) Iv. pa. Déductibilité fiscale des versements en faveur de partis politiques
- [07.039 é](#) Introduction des passeports biométriques
- [07.083 é](#) Code-frontières Schengen. Modifications du droit sur les étrangers et sur l'asile
- [08.061 n](#) Contre la construction de minarets. Initiative populaire
- [09.051 n](#) Développement de l'acquis de Schengen. Reprise du règlement relatif au système d'information sur les visas (VIS)

Un résumé du message ainsi que du rapport et des délibérations se trouve dans Curia Vista (suivre les liens ci-dessus).

Au cours de la période sous revue, le Conseil fédéral a présenté très peu de projets de portée politique majeure ; les projets importants qu'il avait annoncés sont en cours d'élaboration depuis longtemps (cf. point 5).

Après avoir été examinés par le Parlement, deux projets ont été soumis à la votation populaire : l'introduction des passeports biométriques (07.039) a été acceptée de justesse le 17 mai 2009 ; l'initiative anti-minarets (08.061) a été acceptée par le peuple et les cantons, le 29 novembre 2009, contre la recommandation de l'Assemblée fédérale.

Par ailleurs, les deux initiatives populaires examinées lors de la législature précédente, à savoir l'initiative « Pour des naturalisations démocratiques » et l'initiative « souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale », ont été rejetées le 1^{er} juin 2008, conformément à la recommandation de vote de l'Assemblée fédérale.

23 Élaboration d'un projet

En réponse à plusieurs initiatives parlementaires, la CIP a soumis à son conseil les projets d'acte législatif suivants :

- [03.436 n](#) Iv. pa. Pour des campagnes de votation équitables
- [05.463 n](#) Iv. pa. Empêcher les mariages fictifs
- [06.458 n](#) Iv. pa. Renoncer à l'introduction de l'initiative populaire générale
- [07.400 n](#) Iv. pa. Droit parlementaire. Modifications diverses (intégrant : [05.437 n](#) Iv. pa. Conseillers fédéraux incapables d'exercer leur fonction ; [06.416 n](#) Iv. pa. Traitement prioritaire des interventions des commissions ; [06.467 n](#) Iv. pa. Modification de la loi sur le Parlement. Compétences de la Commission des finances)
- [08.407 n](#) Iv. pa. Faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse

Un résumé du rapport et des délibérations se trouve dans Curia Vista (suivre les liens ci-dessus).

La suppression de l'initiative populaire générale nécessitant une modification de la Constitution, le projet a dû être soumis au vote du peuple et des cantons, qui l'ont approuvé le 27 septembre 2009.



Le nombre réduit de projets élaborés par le Conseil fédéral (cf. point 22) et entrant dans le domaine de compétences de la commission a été largement compensé par la multitude d'initiatives déposées par les parlementaires. En effet, jamais une commission parlementaire n'avait procédé, en deux ans, à l'examen préalable d'un nombre aussi important d'initiatives parlementaires. Si la CIP-N a donné suite à 24 des 62 initiatives parlementaires traitées, son homologue du Conseil des États a toutefois refusé, dans 8 cas, de donner son approbation, fermant ainsi la porte à l'élaboration d'un projet. Six initiatives parlementaires sont par ailleurs encore en suspens devant la CIP-E.

L'examen préalable d'une initiative parlementaire par la commission nécessite entre 30 et 60 minutes. L'élaboration d'un projet sous la houlette d'une commission parlementaire exige cependant un grand investissement en termes de temps et de travail ; le plus souvent, la commission doit en effet instituer une sous-commission, organiser une procédure de consultation et examiner les avis émis par le Conseil fédéral et par les autres commissions concernées.

Outre les projets d'acte déjà achevés, énumérés ci-dessus, la commission s'est longuement consacrée, durant la période sous revue, aux projets suivants, toujours en cours :

- [08.432 n](#) La Suisse doit reconnaître ses enfants
- [08.447 n](#) Iv. pa. Garantir la confidentialité des délibérations des commissions
- [09.402 n](#) Iv. pa. Sauvegarde de la démocratie, de l'État de droit et de la capacité d'action dans les situations extraordinaires.

Ces objets devraient être soumis au conseil au cours du premier semestre 2010.

24 Autres activités

Conformément à l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl (cf. point 1), la CIP-N a traité, outre les objets qui lui ont été attribués par les bureaux des Chambres fédérales, divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences, parmi lesquels :

- Réforme du gouvernement, réorganisation des départements, réforme de l'administration
- Sans-papiers. Bilan de la réglementation applicable aux cas de rigueur
- Concentration des médias. Conséquences sur les institutions politiques
- Conventions de double imposition et référendum en matière de traités internationaux
- Rapport OFPER : promotion du plurilinguisme dans l'administration fédérale de 2004 à 2008
- Passeports biométriques. Introduction à la suite de la votation populaire du 17 mai 2009
- Évaluation de la loi sur la transparence
- Financement des partis politiques

Depuis les années 1990, les conséquences de la concentration des médias sur les institutions politiques figurent au rang des préoccupations prioritaires de la CIP. Cette dernière a profité du projet de révision totale de la loi sur la poste ([09.049](#)) du Conseil fédéral, qui prévoit notamment un système d'aide indirecte à la presse sous la forme de taxes postales préférentielles, pour soumettre, le 6 novembre 2009, à la Commission des transports et des télécommunications, chargée de l'examen préalable du projet, un co-rapport assorti de propositions.



Se fondant sur des considérations de droit constitutionnel, la CIP a en outre invité, le 20 août 2009, la Commission de l'économie et des redevances, chargée de l'examen préalable des conventions de double imposition, à soumettre à l'avenir ce type d'accords au référendum facultatif en matière de traités internationaux. De sa propre initiative, le Conseil fédéral a modifié sa pratique en la matière dans les messages qu'il a soumis au Parlement le 27 novembre 2009, proposant de soumettre ces accords au référendum facultatif.

En vertu de l'art. 151, LParl, la commission a par ailleurs été consultée sur les projets d'ordonnance concernant les projets d'acte suivants :

- Loi sur les étrangers. Révision totale (02.024)
- Loi sur l'asile. Révision partielle (02.060)
- Loi sur l'usage de la contrainte (06.009)
- Loi sur le recensement de la population (06.093)
- Passeports biométriques (07.039)
- Commissions extra-parlementaires (07.071)
- Code-frontières Schengen. Modifications du droit des étrangers et du droit d'asile (07.083)

3 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Président session d'hiver 2007 - session d'hiver 2009 : Pfister Gerhard
- Vice-président session d'hiver 2007 - session d'hiver 2009 : Perrin

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2007 : Amstutz, Brunner Toni, Donzé, Engelberger, Fehr Hans, Fluri, Gross, Heim, Hiltbold, Hodgess, Humbel Näf, Hutter Jasmin, Joder, Leuenberger-Genève, Marra, Meyer Thérèse, Moret, Perrin, Pfister Gerhard, Schibli, Schmidt Roberto, Stöckli, Tschümperlin, Wobmann, Zisyadis
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2007 :
 - Geissbühler remplace Amstutz à partir de la session d'automne 2008
 - Bugnon remplace Brunner Toni à partir de la session de printemps 2009
 - Müller Philipp remplace Engelberger à partir de la session de printemps 2009
 - Schenker Silvia entre à la commission à la session de printemps 2009

33 Sous-commissions

La commission a institué les sous-commissions suivantes :

- Sous-commission « Pour des campagnes de votation équitables (03.436) » ; membres : Engelberger, Gross, Joder, Pfister Gerhard, Wobmann (jusqu'à la session de printemps 2009)



- Sous-commission « Faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse (08.407) » ; membres : Heim, Hiltpold, Hodgers, Marra, Meyer Thérèse, Schibli (de la session d'hiver 2008 à la session d'été 2009)
- Sous-commission « La Suisse doit reconnaître ses enfants (08.432) » ; membres : Geissbühler, Hiltpold, Hodgers, Hutter Jasmin, Marra, Schmidt Roberto, Tschümperlin (de la session de printemps 2009 à la session d'automne 2009)
- Sous-commission « Sauvegarde de la démocratie, de l'État de droit et de la capacité d'action dans les situations extraordinaires (09.402) » ; membres : Fluri, Heim, Humbel Näf, Joder, Stöckli, Wobmann, Zisyadis (à partir de la session d'été 2009)

4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 15 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalant à 27 *jours de séance* ou 115 heures (soit 4,25 heures par jour de séance en moyenne).

À titre comparatif :

- 2004-2005 : 16 séances, 28 jours de séance, 138 heures
- 2006-2007 : 18 séances, 32 jours de séance, 152 heures

42 Sous-commissions

Les 11 séances de travail en sous-commission ont exigé au total 11 *jours de séance* (non compris les séances organisées en période de session) équivalant à 23,75 heures (soit environ 2 heures par jour de séance en moyenne).

Sous-commission « Pour des campagnes de votation équitables (03.436) » :

Les 3 séances de travail en sous-commission ont exigé au total 3 *jours de séance* équivalant à 7,75 heures (soit environ 2,5 heures par jour de séance en moyenne).

Sous-commission « Faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse (08.407) » :

Les 3 séances de travail en sous-commission ont exigé au total 3 *jours de séance* équivalant à 4,5 heures (soit environ 1,5 heure par jour de séance en moyenne).

Sous-commission « La Suisse doit reconnaître ses enfants (08.432) » :

Les 3 séances de travail en sous-commission ont exigé au total 3 *jours de séance* équivalant à 5,5 heures (soit environ 2 heures par jour de séance en moyenne).

Sous-commission « Sauvegarde de la démocratie, de l'État de droit et de la capacité d'action dans les situations extraordinaires (09.402) » :

Les 2 séances de travail en sous-commission ont exigé au total 2 *jours de séance* équivalant à 6 heures (soit environ 3 heures par jour de séance en moyenne).



5 En bref : les dossiers dont se saisira la commission pendant la seconde moitié de la 48^e législature, en 2009-2011 (sous réserve de modifications)

La commission poursuivra l'examen des initiatives parlementaires mentionnées à la fin du ch. 23, pour lesquelles des projets de loi sont en cours d'élaboration, et les transmettra au Conseil national.

La question de la validité des initiatives populaires occupera sans doute longuement la commission, soit dans le cadre de l'initiative parlementaire du conseiller national Daniel Vischer « Validité des initiatives populaires » ([07.477](#)), actuellement pendante devant la CIP du Conseil des États, soit dans le cadre de l'examen d'un autre objet à venir.

La commission se penchera également sur les objets suivants du Conseil fédéral, annoncés ou déjà en suspens devant les conseils :

- 01.080 é Réforme de la direction de l'État (nouvelles propositions) ;
- 09.060 é Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi). Initiative populaire. Modification de la LEtr ;
- 09.085 n Développement de l'acquis de Schengen. Introduction des données biométriques dans les titres de séjour pour étrangers ;
- 09.087 é Développement de l'acquis de Schengen. Reprise de la directive sur le retour et modification de la LEtr ;
- 09.089 n Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration. Modification ;
- Réforme du droit du personnel de la Confédération ;
- Assainissement de la caisse de pension des CFF ;
- Loi sur la nationalité. Révision totale ;
- Loi sur l'asile et loi sur les étrangers. Révisions partielles ;
- Initiative populaire « Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère ».

Enfin, au vu des expériences passées, il y a fort à parier qu'au cours de la seconde moitié de la 48^e législature également, certains événements touchant au fonctionnement du Parlement et à l'exercice des droits populaires donneront à la commission l'occasion de débattre d'éventuelles autres modifications du droit.